



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION AUX MEMBRES

Réponse de l'Office des Professions du Québec (OPQ) à la demande de constitution d'un ordre professionnel pour les biologistes et microbiologistes

6 juillet 2009 – L'office des Professions du Québec (OPQ) par l'intermédiaire de son président, Monsieur Jean Paul Dutrissac, a récemment transmis sa réponse quant à la demande conjointe de l'Association des biologistes du Québec (ABQ) et de l'Association des microbiologistes du Québec (AMQ) concernant la demande de constitution d'un ordre professionnel pour leurs membres. La demande déposée en avril 2005 a fait l'objet de nombreuses relances et communications au cours des 4 dernières années, pour finalement être rejetée le 17 mars dernier. En effet, l'OPQ est d'avis *qu'il n'y a pas lieu de pousser plus en avant l'examen de la demande de l'ABQ-AMQ*. L'OPQ pense *qu'il resterait trop de travail avant de pouvoir faire au gouvernement une proposition suffisamment claire sur l'encadrement des biologistes et microbiologistes*. Selon l'OPQ, *il faudrait notamment mieux cerner le milieu d'exercice, souvent en équipe multidisciplinaire avec un encadrement déjà assez précis et où, en outre, des membres de plusieurs professions réglementées ont à intervenir*. De plus, l'OPQ *n'a repéré aucune indication permettant de considérer que la situation est présentement problématique du point de vue de la protection du public et qu'il serait important d'y remédier*. L'OPQ *espère que cette décision n'affectera pas la détermination de chacun de faire valoir une prestation compétente et intègre, ni les associations à en faire la promotion*. L'OPQ *ajoute que le peu d'inquiétude exprimé actuellement à ce sujet est la marque d'une appréciation à ne pas ignorer*.

Le comité sur le statut professionnel ABQ-AMQ s'est réuni les 9 mars et 26 mars pour évaluer la situation. Par la suite, l'AMQ a tenu son assemblée générale annuelle (AGA) et a décidé de mettre fin à l'entente ABQ-AMQ sans expliquer sa position à l'ABQ. Le comité sur le statut professionnel de l'ABQ s'est réuni le 7 mai dernier et est d'avis que

la réponse de l'OPQ n'est pas cohérente avec les informations dont il dispose. L'OPQ dit *avoir consulté des responsables de la protection du public dans les milieux plus directement en cause, comme la santé, l'environnement et les ressources naturelles*, lesquels penseraient qu'il n'y a pas de situation problématique. Or, nos dossiers démontrent le contraire. La situation est d'autant plus incohérente que nos collègues de l'Alberta (*Registered Professional Biologist; R.P. bio.*) et de Colombie-Britannique (*Professional Biologist; P. biol.*) ont un statut professionnel (en vertu du *Professional and Occupational Associations Registration Act*) depuis 1991 et 2003, respectivement, avec titre réservé. Ces deux organisations qui ont une entente réciproque pour la mobilité (*Trade, Investment, and Labor Mobility Agreement; TILMA*) aimeraient établir des ententes avec d'autres organisations professionnelles comme les biologistes de Saskatchewan (qui devraient bientôt être accrédités) et, si possible ceux du Québec. Toutefois, les organisations devront se conformer aux exigences de l'entente, laquelle requiert qu'un biologiste doit avoir un diplôme en sciences biologiques d'une université canadienne (ou l'équivalent) et trois années d'expérience pertinente.

Lors du dernier CA (23 mai) de l'ABQ, le comité sur le statut professionnel a recommandé de continuer des démarches pour obtenir une reconnaissance professionnelle et a préparé un nouveau plan d'action. Ce plan d'action, appuyé par le CA, sera présenté à la prochaine AGA de l'ABQ.

Comité sur le statut professionnel de l'ABQ

Pierre Yves Robidoux, Président, ABQ (responsable)

Jérôme Léger, Vice-Président, ABQ (membre)

Jean-Paul Morin, Directeur de la section Estrie, ABQ (membre)

Richard Brunet (membre)

Patrick Paré, Vice-président aux communications, ABQ